

Fiche de déclaration des dégâts calamités agricoles 2020

Formulaire à compléter et à retourner à la DDT de Vaucluse **avant le 17 avril 2020** à l'adresse ddt-iac@vaucluse.gouv.fr avec pour objet [calam gel 2020].

NB :

1. *il est conseillé d'attendre la fin de la période à fort risque de gel avant de nous retourner ce formulaire afin de nous fournir une estimation précise des dégâts, le cas échéant.*
2. *ne pas oublier de vous signaler à votre mairie afin de pouvoir bénéficier d'un dégrèvement de la TFNB le cas échéant*
3. *les pertes de récoltes sur vigne ne sont pas indemnisables au titre du régime des calamités agricoles. Si vous avez subi des dégâts, contactez votre assurance.*

Nom :		Prénom :	
SIRET/SIREN :			
Code postal :		Commune :	
Adresse :			
pacage (le cas échéant)			

Date du sinistre		
Aléas climatique à l'origine du sinistre	Si Gel, indiquez la température relevée (si températures différentes selon les parcelles, précisez les températures pour chaque groupe de parcelles) :	
Localisation des dégâts sur l'exploitation (référence îlots PAC et/ou références cadastrales)		

Liste des cultures présentes sur l'exploitation	surface totale par culture	culture sinistrée ? (oui/non)	surface sinistrée (estimation à ce jour)	taux de perte estimé	Stade de la culture au moment du sinistre	description des dégâts + joindre une photo localisée (référence parcelle et/ou îlot)

